



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



## **Session du Conseil Justice et Affaires Intérieures des 27 et 28 novembre 2008**

### **Déclaration du Conseil sur les attentats à Bombay**

Bruxelles, le 27 novembre 2008

Réunis à Bruxelles le 27 novembre 2008, à l'occasion de la session du Conseil « Justice et Affaires Intérieures », les ministres européens de l'Intérieur ont fait le point sur la situation à Mumbai/Bombay qui a été frappée, le 26 novembre par une vague d'attentats terroristes.

Les ministres ont condamné ces attentats avec la plus grande fermeté, ont présenté leurs condoléances aux familles et aux proches des victimes, ont assuré de leur sympathie les blessés et ont exprimé leur solidarité, dans ces circonstances tragiques, aux autorités indiennes et à celles du Maharashtra.

Ils ont pris connaissance du dernier état de la situation, sur la base d'un rapport des services compétents du Conseil et de la Commission et examiné la situation des ressortissants de l'Union européenne présents sur place, qui font partie des victimes. A ce stade, un bilan précis du nombre de victimes ne peut être établi. Ils se réjouissent que les membres de la délégation du Parlement européen présents sur place soient saufs.

Les ministres ont également évoqué les mesures mises en place par les Etats membres afin de porter secours à toutes les victimes et en particulier aux Européens concernés. Des mesures de coordination européenne ont immédiatement été déclenchées, à la fois à Bruxelles, sur place et à l'initiative de la Présidence, afin de mettre en œuvre la solidarité européenne. Des moyens d'assistance médicale, consulaire et d'évacuation sont en cours d'acheminement vers Mumbai/Bombay. Le Conseil rappelle, dans ce contexte, que les citoyens de l'Union dont l'Etat n'est pas représenté à Mumbai/Bombay peuvent avoir recours aux services consulaires de tout autre Etat membre sur place.

# **P R E S S E**

Ces événements tragiques montrent que la menace terroriste est toujours présente. Elle continue d'appeler une action déterminée et coordonnée de la part de l'Union européenne pour prévenir et combattre de tels agissements. La coopération avec tous les partenaires extérieurs de l'Union doit également être renforcée.

---